

1. Généralités

Les Equatoriens portent un nom de famille et deux prénoms au maximum. Les noms de famille sont en général des noms composés.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

La femme mariée conserve son patronyme. Elle peut également, à titre d'usage, ajouter le nom de son conjoint, en le reliant au sien par la particule «de». Si elle divorce, elle reprendra son nom de jeune fille.

3. Port du nom dans le cas des enfants

Le nom de l'enfant légitime, de même que le nom de l'enfant reconnu par ses deux parents, se compose de deux prénoms au maximum et du premier nom de famille de chacun de ses parents. Le patronyme du père précède celui de la mère.

4. Particularités

Le nom de famille du mari (nom d'usage de la femme), placé après le nom de famille de la femme mariée ne fait pas partie de son nom officiel. Aussi, selon le chiffre 3.1.1 des directives, n'est-il enregistré qu'avec une mention particulière ou sous une rubrique séparée.

5. Exemples

Nom selon le passeport de l'homme:	Paolo Coque Quito
Enregistrement en Suisse:	Paolo Coque Quito
Nom selon le passeport de la femme:	Maria Mina Velasquez
Enregistrement en Suisse:	Maria Mina Velasquez
Nom selon le passeport de l'enfant:	Joao Coque Mina
Enregistrement en Suisse:	Joao Coque Mina